

ARRETE N°2023 - 038

DELEGATION DE SIGNATURE À L'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

5 – Institutions et vie politique

5-5 – Délégations de signature

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de la commune de Cléon,

Vu :

- l'article L.423-1 du code de l'urbanisme,
- le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 06 juin 2021 ;
- la délibération n° 05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en particulier au titre de l'alinéa 4 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service de donner délégation de signature à Madame Munsch Nathalie dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est accordée à Madame MUNSCH Nathalie, agent chargé de l'instruction des demandes d'urbanisme, pour la signature des documents suivants :

- **Formulaires permis de construire**
- **Formulaires de déclaration préalable**
- **Formulaires de certificat d'urbanisme A et B**
- **Déclarations d'ouverture de chantier**
- **Récépissés de dépôt de dossiers**
- **Déclarations de fin de travaux conformité**
- **Récépissés de dépôts de pièces complémentaires**
- **Bordereaux de transmission de formulaires et/ou de pièces aux services instructeurs et/ou concessionnaires**
- **Autorisations de travaux ERP**
- **Permis d'aménager**

ARTICLE 2^{ème} :

Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégation de signature Mme MUNSCH dans le domaine de l'urbanisme.

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-038 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230221-2023-038-AI

Date de décision : 21/02/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

ARTICLE 3^{ème} :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et copie remise à l'intéressée.

Fait à Cléon, le 21 février 2023

Le Maire,



Frédéric MARCHE

